HABITAT

Logement social

Votre demande de logement social sur le territoire de l'agglomération boulonnaise.

Vous souhaitez faire une demande de logement social ?

Votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social du territoire. Grâce à ce fichier, tous les organismes auront connaissance de votre demande.

Vous pouvez déposer, mettre à jour ou renouveler votre demande de logement en ligne ou en vous rendant dans l'un des guichets d'enregistrement du territoire.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais oriente et informe les demandeurs de logements sociaux.
Un point d'accueil est à votre disposition, uniquement sur rendez-vous :
Tél : 03 21 10 36 36
Email : logement-social@agglo-boulonnais.fr

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

> ARCHIVES > DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES